

> Comité de fleurissement Des bénévoles pour embellir la commune

Créé en 1971, le Comité de fleurissement compte aujourd'hui une trentaine de membres. Son rôle est essentiel puisqu'il s'agit de fleurir le village et de veiller à l'entretien et à l'arrosage des massifs. Outre l'aide importante qu'il apporte aux services techniques, le Comité de fleurissement est aussi présent sur un grand nombre de manifestations, qu'elles soient locales ou à dimension internationale, comme les Floralies.



« Nous essayons de participer aux grands événements de la commune, explique Bruno Marvie, Président de l'association depuis 2011. Actuellement, nous travaillons les 30 ans du jumelage avec Schutterwald. Nous faisons des essais de plantations aux couleurs de nos drapeaux respectifs. »

> Un partenariat indispensable

« Les services techniques réalisent une grande partie de l'arrosage, poursuit Bruno Marvie. Ils disposent du matériel adéquat et peuvent accéder à des endroits que nous ne pouvons pas atteindre. Cependant, deux fois par semaine du 15 juin au 1^{er} octobre, nous procédons au nettoyage des massifs : nous enlevons les fleurs fanées, nous désherbons... Nous nous chargeons aussi de l'arrosage le matin, entre 6 h et 7 h, de quelques massifs au centre du village non équipés d'arrosage automatique. Outre l'entretien, il y a bien sûr la plantation de végétaux. Cette année, nous avons planté 7 000 plants. La commune participe grandement au fleurissement puisque c'est elle qui finance l'achat des plants. De notre côté, nous nous chargeons de l'achat des bacs. »

Halte aux vols !

Chaque année, dans la semaine qui suit la plantation réalisée par les bénévoles du Comité, ce sont près de 300 plants qui disparaissent (chiffre 2016). Ces vols ont de quoi décourager les membres de l'association !

« Nous nous chargeons de l'achat des bacs. »

> Floralies 2017

Cette année, le Comité de fleurissement a participé aux Floralies organisées tous les trois ans à Ainterexpo, et dont le thème était cette fois « Éclats d'eau ».

« Nous avons décidé d'aborder le thème sous un angle qui traite de l'eau d'hier à aujourd'hui. Nous avons reproduit les deux tulipes (châteaux

d'eau) de Corgenon ainsi que les massifs. L'eau chemine à travers les âges : de la source au robinet, en passant par le lavoir et la machine à laver... Nous avons également disposé près de 400 plants. La majeure partie des matériaux utilisés pour la réalisation de notre stand provient de la récupération. La municipalité nous a alloué un budget de 3 000 € pour nous permettre de participer à l'évènement. »

Du 11 au 14 septembre au matin, les équipes du Comité ont été à pied d'œuvre pour installer le stand de 70 m². L'inauguration de la manifestation s'est tenue jeudi 14 septembre au soir et l'ouverture des portes au public s'est faite vendredi 15 septembre. Les Floralies ont fermé leurs portes le 24 septembre. Les membres du Comité n'ont pas ménagé leurs efforts pour que leur stand reste frais et fleuri durant les onze jours de cette gigantesque exposition florale et horticole.

> Un point sur le désherbage

« Il n'existe pas de solution miracle, souligne Bruno Marvie. De l'huile de coude, une sarcelle et l'utilisation d'un désherbeur thermique ! En effet, depuis le 1^{er} janvier, les services municipaux n'ont plus le droit d'avoir recours aux produits chimiques pour entretenir les parcs et jardins. C'est ce qui explique que nous paillons un grand nombre de massifs. »

> Appel aux bonnes volontés

Le Comité est, comme toutes les associations, toujours à la recherche de bénévoles souhaitant donner un peu de leur temps pour que le village reste beau et fleuri. « Et même si on n'y connaît rien, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues ! »

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

En cette fin septembre, il est encore temps de souhaiter une bonne année scolaire à tous, étudiants, bénévoles associatifs, salariés et même retraités ! Qu'elle soit pour vous, pleine de projets et de satisfactions.

Pour la commune, elle est marquée par de nombreux travaux, en cours ou à venir. Continuer à investir pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain, telle a toujours été notre ligne de conduite. Mais comment continuer à le faire en toute sécurité alors que les ressources des collectivités tendent à se réduire drastiquement ?

En matière d'environnement, la mutualisation des moyens et des financements entre Saint-Denis et Saint-Rémy a permis de réaliser la station d'épuration, un équipement performant répondant à nos obligations réglementaires et, en 2019, à celles de l'agglomération, une fois la compétence assainissement transférée. Cette solidarité joue également dans l'autre sens : merci à l'agglomération de nous accompagner au travers de ses compétences développement économique et transport dans la sécurisation du carrefour des Oures : un projet important pour pérenniser l'activité et les emplois de Nexans et pour faciliter le quotidien de tous les habitants du secteur des Cadalles.

En matière de voirie, le réaménagement des rues de la Charpine et de Nungesser et Coli, attendu de longue date par beaucoup d'entre vous, va enfin débiter d'ici quelques jours. Cet investissement de 1 M€, financé en majeure partie par la commune sans recours à l'emprunt, a été préparé financièrement depuis deux ans et sera réparti sur deux exercices budgétaires. Il en sera de même pour les autres chantiers à venir (rue Clostermann et voiries rurales notamment). C'est avec la même logique que nous modernisons progressivement dans tous les quartiers l'éclairage public datant souvent de l'âge du lotissement.

Optimiser le fonctionnement pour préserver l'investissement, rembourser nos emprunts pour retrouver des marges de manœuvre, développer la commune pour augmenter nos ressources, sont autant de solutions qui nous ont permis jusqu'à aujourd'hui de poursuivre notre action. L'annonce du gouvernement sur l'évolution des ressources aux collectivités remet en cause nos capacités à agir localement et relève d'un vrai débat de société sur l'avenir et l'organisation de nos communes. Un débat nécessaire et assurément à enjeux !





AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
URBANISME

> Impasse des Oures

Une nouvelle vie pour cette voie « oubliée »

L'impasse des Oures borde l'entreprise Nexans sur deux côtés de son terrain. Elle ne sert plus depuis longtemps, aussi, le conseil municipal de mai a voté le déclassement d'une partie de cette voirie et a autorisé la mairie à en négocier la vente avec Nexans.

> Trois questions à

Stéphane Méténier, Directeur de l'usine
Nexans de Bourg-en-Bresse

La Société française des Câbles électriques, Système Berthoud, Borel et cie a vu le jour à Lyon en 1887. Elle est acquise en 1912 par la CGE (Compagnie Générale d'Électricité). En 1917, le groupe se renommera Compagnie Générale des Câbles de Lyon, puis, en 1925, fusionnera avec la CGE. Câbles de Lyon cesse ainsi d'être une filiale et devient à cette date, une des branches intégrées de la CGE. Elle prospère d'abord nationalement, puis internationalement. En 1986, Câbles de Lyon devient Alcatel Câbles. En 2000, Alcatel rassemble ses activités câbles au sein d'une même filiale. Nexans est créée. En 2001, l'entreprise est introduite à la Bourse de Paris.

> Quel est le domaine d'activité de l'usine de Bourg-en-Bresse ?

Dans les années 1950, les Câbles de Lyon ont souhaité construire une usine dédiée aux câbles de moyenne tension. Le site de Bourg-en-Bresse a ainsi été créé en 1956. Notre activité est la fabrication de câbles de moyenne tension destinés au transport et à la distribution d'électricité. Nous accompagnons également le développement en France de l'enfouissement des câbles de moyenne tension, les réseaux aériens étant de moins en moins préconisés en raison de l'urbanisation croissante des communes.

> Quelle est la particularité de votre métier ?

Les câbles que nous fabriquons sont utilisés pour le transport et la distribution d'électricité depuis un transformateur jusqu'aux consommateurs finaux.



Les câbles sont constitués d'un élément conducteur, d'une isolation et d'une gaine de protection.

Être câblériste électrique c'est en fait exercer deux métiers avec tout d'abord la transformation du métal qui peut être de l'aluminium ou du cuivre. Ensuite, il s'agit de transformer la matière plastique et c'est ce qui est le plus compliqué. Nous devons également tenir compte du comportement du plastique dans le temps pour que sa stabilité soit assurée pour 40 ou 50 ans. Au fil des ans, le plastique perd de ses propriétés isolantes, les câbles doivent donc être remplacés.

Nous utilisons l'extrusion qui est un procédé de fabrication (thermo)mécanique. Le matériau extrudé est chauffé, comprimé, puis malaxé afin de venir épouser la forme du câble.

> Comment fonctionne l'usine de Bourg-en-Bresse ?

Notre usine produit près de 20 000 km de câbles de moyenne tension par an.

C'est une usine à taille humaine qui emploie 290 personnes (intérimaires compris).

Notre savoir-faire est très complexe, aussi, notre usine est fortement automatisée et le personnel hautement qualifié.

Nous travaillons en flux continu 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Des équipes sont dédiées pour la semaine et d'autres pour le week-end. En semaine, les équipes travaillent en 3x8 et le week-end en 2x12.

C'est un véritable challenge de garder ce rythme pour être toujours compétitif. Nos lignes sont très longues à redémarrer, il faut presque 24 heures pour relancer les machines.

Dans le cadre de son développement, Nexans a souhaité associer son partenaire économique le transporteur La Flèche Bressane (Groupe Pérennot) afin d'augmenter sa capacité de stockage pour développer son activité export. Nexans souhaite répondre aux attentes de ses clients en réduisant les délais de livraison et les problèmes de qualité liés aux différentes maintenances. L'optimisation des transports et la suppression des navettes-camions vers le centre-ville contribueront à la baisse de l'empreinte carbone.

Quant à la Flèche Bressane, elle a souhaité se rapprocher de son client historique en déménageant à proximité de Nexans.

Pour ce faire, les deux entreprises ont mis en avant leur volonté de concentrer leurs deux activités sur un seul site (appartenant aujourd'hui à Nexans).

Le projet consiste à aménager un terrain de 3.5 ha contigu à l'usine pour y accueillir le transporteur (2 ha) et pour y aménager une zone de stockage protégée (1.5 ha).

L'enjeu est de renforcer la compétitivité du site pour pérenniser durablement l'implantation de l'usine et pour maintenir les emplois.

La portion de l'impasse des Oures se trouvant entre le site actuel de Nexans et sa future extension n'étant d'aucune utilité pour la commune a donc été vendue à l'entreprise. Cela leur permettra d'être pleinement chez eux.

Il s'agit d'une vente avec servitude puisque des canalisations passent sous cette impasse. La municipalité doit donc pouvoir y accéder en cas d'avarie ou si des travaux sont nécessaires.



> Aménagement du chemin des Oures

Vers un nouveau carrefour sur la rocade (RD117)

Actuellement, sortir du chemin des Oures depuis les Cadalles pour s'engager sur la rocade s'avère très compliqué en raison de la circulation dense et quasi ininterrompue. En face se trouve l'impasse des Oures jouxtant le site qui accueillera bientôt la Flèche Bressane et l'extension de Nexans. Aménager un carrefour est donc plus que nécessaire pour favoriser la circulation de tous les véhicules, en toute sécurité.

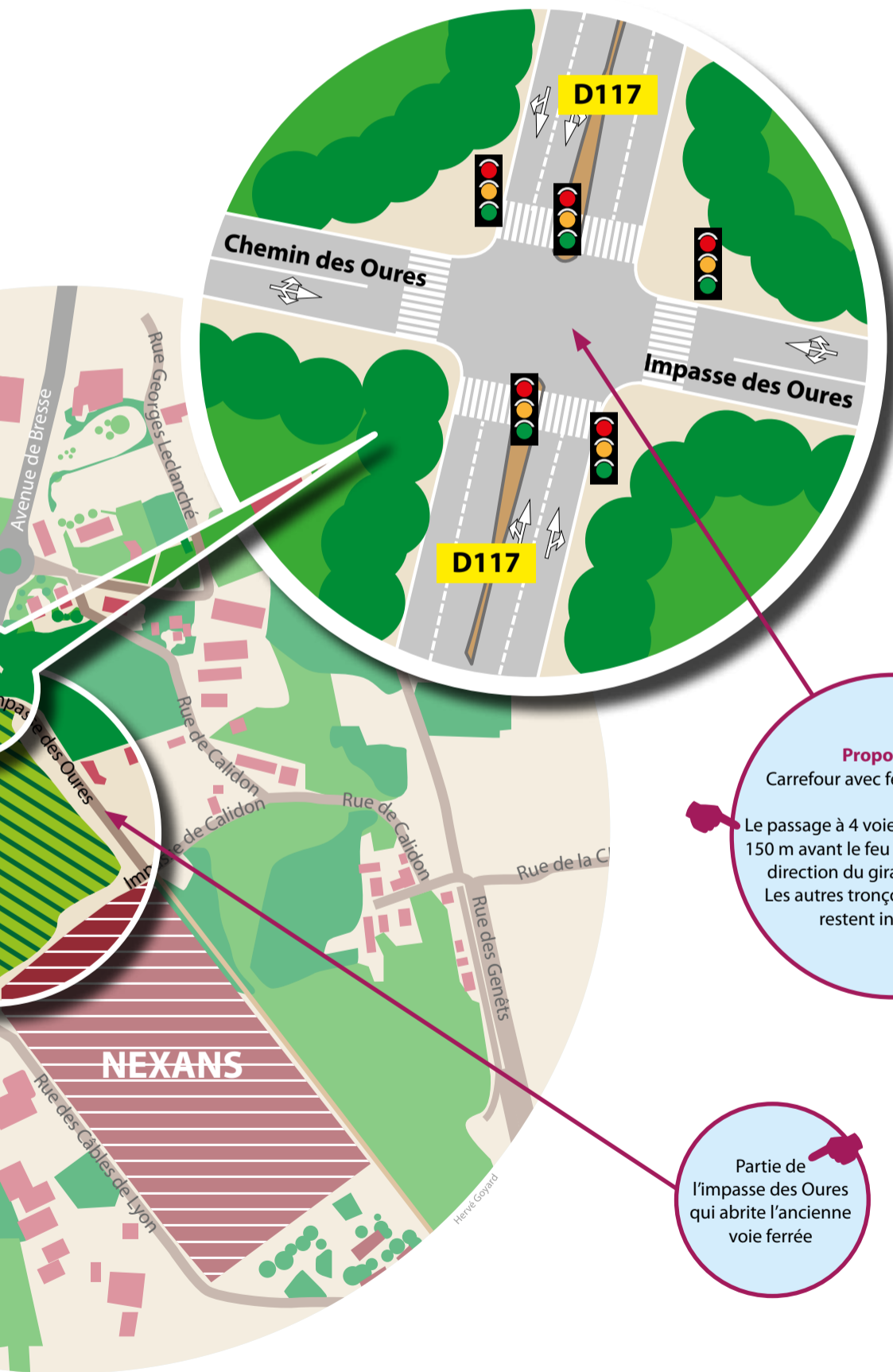
Le trafic routier sur la RD117, boulevard urbain, est très intense. Entre les riverains, les bus et les futurs camions de la Flèche Bressane, l'état actuel de la voirie ne permet pas une insertion dans la circulation en toute sécurité. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, qui prendra en charge le coût, a déjà lancé une étude quant aux travaux à réaliser. Deux axes ont été retenus :

- Sécurisation du carrefour (maître d'ouvrage : la CA3B, début des travaux 4^e trimestre 2017)

- Réaménagement de la rue des Oures (maître d'oeuvre : la Commune de Saint-Denis lès Bourg, réalisation prévisionnelle 2^e semestre 2018)

Une partie de l'impasse des Oures abrite l'ancienne voie ferrée qui reliait autrefois Bourg-en-Bresse à Chalon-sur-Saône.

Au bout de cette portion de l'impasse des Oures, les passages à niveau existent encore et traversent la RD117. Des négociations sont en cours pour permettre l'aménagement du carrefour, avec la création d'une voie cyclable.



Proposition

Carrefour avec feux à aménager

Le passage à 4 voies ne porte que sur 150 m avant le feu et 150 m après, en direction du giratoire du Foirail. Les autres tronçons de la rocade restent inchangés.

Partie de l'impasse des Oures qui abrite l'ancienne voie ferrée



> Retour sur la réunion publique du 11 mai

« Lors de cette réunion publique, nous avons présenté les travaux d'aménagement envisagés aux riverains, explique Patrick Bouvard, adjoint délégué à l'aménagement du territoire. Les retours ont été unanimes. Pour tous les riverains de ce secteur, il est actuellement impossible de s'engager sur la rocade lorsqu'on vient du chemin des Oures. Tous sortent donc par le rond-point de Chalandré, principalement pour plus de sécurité. Aussi, il nous apparaît primordial de désengorger ce rond-point. De plus, ont également été pointées du doigt la vitesse excessive et l'absence de trottoirs qui ne permet pas une sécurisation des modes de déplacements apaisés. Nous venons de lancer l'appel d'offres pour trouver le maître d'œuvre qui prendra en charge la réalisation de ces travaux. Début 2018, une nouvelle réunion publique sera organisée afin que le projet soit présenté aux habitants, car il est important que les riverains soient acteurs de l'aménagement de cette voirie, qu'ils empruntent quotidiennement »

> STEP

Dernière ligne droite pour les travaux

Démarrés le 4 janvier, les travaux de la nouvelle station d'épuration sont en cours d'achèvement. Comme prévu, la mise en eau a été réalisée et la nouvelle STEP a été mise en service le 23 août.



Si le temps a été particulièrement clément depuis le début des travaux, avec seulement deux semaines de froid en janvier, une journée de pluie et une journée de grand vent (problématique avec la grue), le professionnalisme du maître d'œuvre et des trois entreprises mandataires du marché est également à souligner. En effet, Hydratec, le maître d'œuvre et le groupement d'entrepreneurs composé de Stereau (Ingénierie de l'environnement et traitement de l'eau potable, des eaux usées et des boues d'épuration) et de ses deux cotraitants, Brunel Entreprise et AIE, ont réalisé un très beau travail tout en conservant une excellente coordination.

« C'était un vrai plaisir d'aller aux réunions de chantier, explique Patrick Bouvard. Les responsables des entreprises en charge des travaux ont toujours eu la volonté de transmettre leur savoir-faire et ils nous ont expliqué tout ce qu'ils faisaient. Ils savaient qu'ils avaient en face d'eux des élus novices en la matière ! Ils ont aussi été très disponibles pour les scolaires, notamment avec les CM2 de l'école du Peloux qui étudiaient cette année le cycle de

l'eau. Ils m'ont donné des documents parfaitement adaptés aux enfants, comme une bande dessinée retraçant la vie d'une goutte d'eau. L'institutrice et les élèves ont été ravis ! C'est vraiment appréciable de travailler avec de telles entreprises. Ils ont la volonté d'accompagner et ils ont pleinement conscience de travailler au service d'une collectivité. Le 24 juin, nous avons organisé une visite de la STEP pour les élus de Saint-Denis et de Saint-Rémy. Les quatre responsables ont répondu présents ! Ils aiment leur métier et ont plaisir à montrer l'aboutissement de leur travail. »

Seule ombre au tableau : les actes de vandalisme dont les entreprises ont été victimes ! En effet, certaines personnes malveillantes et malintentionnées se sont introduites sur le chantier dès la première semaine des travaux et du matériel a été volé, notamment un BRH (brise-roche hydraulique). Par la suite, plusieurs intrusions à pied ont été à déplorer. Des actes répréhensibles et condamnables qui auraient pu être très lourdement préjudiciables, tant pour les entreprises que pour le chantier...



ZOOM SUR ...

> Sapeur-pompier volontaire

Pourquoi pas vous ?

En France, ce sont près de 200 000 personnes (hommes et femmes) qui exercent la fonction de sapeur-pompier volontaire, en parallèle d'une activité professionnelle ou de leurs études. Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est accessible dès l'âge de 16 ans et sans diplôme. Lutter contre les incendies, sauver des vies est un rêve d'enfant pour beaucoup. Si vous avez envie de vous engager au service de votre prochain, n'hésitez pas !



Les sapeurs-pompiers volontaires participent à toutes les missions de sécurité civile affectées aux compagnies de sapeurs-pompiers : prévention, formation et opérations de secours pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement. Le statut de sapeur-pompier volontaire (SPV) permet d'évoluer, par formation et par concours spécifiques.

Gilles Verne a intégré le centre de première intervention (CPI) de Saint-Denis-lès-Bourg en 1996. À l'époque, il était secouriste depuis cinq ans à la Croix Rouge et c'est le chef de corps en poste qui est venu le chercher afin de renforcer les effectifs. Il est aujourd'hui chef de corps du CPI Saint-Denis depuis bientôt six ans.

« Notre CPI compte aujourd'hui 15 personnes officiellement recrutées, deux femmes et treize hommes, explique-t-il. Ainsi, deux sous-officiers, cinq caporaux/caporaux-chefs, quatre sapeurs et trois stagiaires sont encadrés par le chef de corps. Trois personnes sont également en attente de recrutement. Pour s'engager comme sapeur-pompier volontaire, il existe deux cursus : les jeunes sapeurs-pompiers volontaires (JSP), âgés de 11 à 18 ans, et les sapeurs-pompiers volontaires (SPV), à partir de 16 ans. Pour les SPV, la formation dure trois ans et se répartit en trois modules : secours à la personne, opérations diverses et incendies. Durant ces trois années, le stagiaire vient en intervention en tant qu'observateur et monte en puissance progressivement. »

Le CPI Saint-Denis est d'abord un groupe soudé où les liens sont très forts.

> Le recrutement, comment ça marche ?

1. Le conseil consultatif (sapeurs et élus du conseil municipal) rencontre le candidat
2. Si avis favorable ➔ inscription au test sportif (avec essayage des tenues et tests avec appareil respiratoire)
3. Si réussite au test sportif ➔ inscription à la visite médicale au SDIS de l'Ain
4. Si visite médicale validée ➔ rédaction du dossier administratif d'engagement
5. La municipalité prend alors un arrêté d'engagement qui est envoyé au SDIS pour enregistrement
6. Le candidat est alors recruté
7. Signature d'un contrat d'engagement de 5 ans, reconductible tacitement. À noter que la première année est considérée comme une période d'essai.

> Témoignages

Floran Richard a 17 ans. Il est actuellement SPV stagiaire.

« J'ai commencé en devenant JSP lorsque j'avais 12 ans. J'étais alors en 5^e. J'ai obtenu le brevet national de jeune sapeur-pompier et j'ai intégré le CPI Saint-Denis en janvier 2017. Durant ces quatre années, j'ai suivi une formation optionnelle intégrée à mon cursus scolaire et j'ai énormément appris. J'ai suivi des cours théoriques au collège le vendredi après-midi, et le samedi matin était réservé au sport et aux manœuvres. »

Robin est également SPV stagiaire.

« Être sapeur-pompier volontaire, c'est un investissement personnel, mais aussi une grande satisfaction. Aider les personnes et faire partie d'une équipe soudée est vraiment valorisant. »

Contact :

Gilles Verne (chef de corps) : 06 28 22 70 78
cpistdenis@hotmail.fr

CPI - Chemin du cimetière (derrière la mairie)
Permanence le vendredi soir à 19 h
ou s'adresser en mairie.



> Le matériel

Le CPI Saint-Denis dispose de deux véhicules :

- Un VTU (Véhicule Tous Usages) pour tous types d'interventions
- À noter : un nouveau véhicule de remplacement rejoindra la caserne début 2018
- Un VPI (Véhicule de Première Intervention) pour les incendies et les accidents de la circulation

> Les pompiers en chiffres

- La moyenne d'âge a baissé ces dernières années : le plus jeune a 16 ans, la plus âgée a 46 ans.
- Nombre de sorties en 2016 et 2017 (global et par type d'interventions)

Interventions du CPI Saint-Denis	total annuel	accidents de circulation	incendies	opérations diverses	nids de guêpes	secours à la personne
Année 2016	181	11	7	20	19	124
1 ^{er} semestre 2016	86	3	1	18	4	60
1 ^{er} semestre 2017	120	11	5	4	11	89

> Facebook

Connaissez-vous la page de la commune ?

Réseau social en ligne regroupant désormais près de 2 milliards d'utilisateurs dans le monde, Facebook est devenu ces dernières années un outil de communication incontournable. Déjà dotée d'un site internet, c'est tout naturellement que la commune de Saint-Denis-lès-Bourg a décidé d'aller plus loin en mettant en ligne sa propre page en juin 2015.

Avoir une page Facebook permet de publier des photos, des vidéos, d'annoncer des événements ou d'échanger des informations « en temps réel ». C'est Clara Darget-Lacoste, alors en licence Management des collectivités territoriales qui, durant son stage de fin d'année, a accompagné la municipalité dans la création et la mise en ligne de cette page.

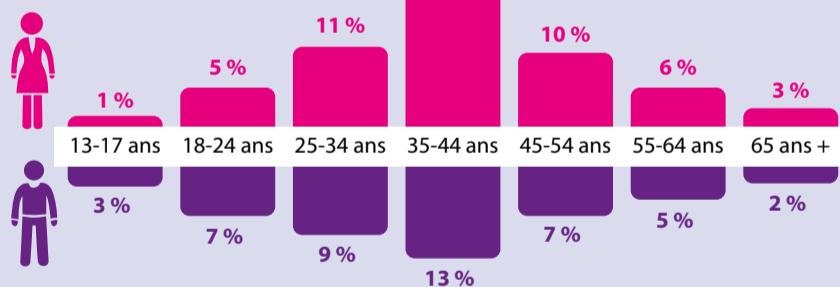
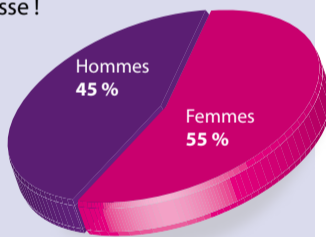
« La mise en ligne s'est faite en juillet lors d'un conseil municipal, explique Christophe Darget-Lacoste, adjoint délégué à la communication. On a commencé en invitant les personnes qu'on connaissait à aimer notre page et à partager les événements, et le nombre de personnes qui nous suivent est rapidement monté. Aujourd'hui, ce sont 548 personnes qui aiment la page et ce chiffre est en constante évolution. On remarque aussi qu'il y a de plus en plus de partages lorsque nous annonçons une manifestation. Et plus le nombre de partages est important, plus le nombre de personnes touchées l'est aussi. Notre page Facebook est un relai d'information considérable sur les actions de la commune. J'en profite pour dire aux associations de ne pas hésiter à nous transmettre des renseignements, des flyers, des photos lorsqu'elles organisent un événement. Cela nous permet de faire une annonce deux ou trois semaines en amont, puis un rappel quelques jours avant. Il nous arrive aussi de publier un message et des photos en direct d'une manifestation. N'hésitez donc pas à aimer notre page et à laisser des commentaires ! »

> D'où aime-t-on la page de Saint-Denis-lès-Bourg ?

La majeure partie des personnes qui aiment la page de la commune résident en France, principalement à Saint-Denis et dans les villages alentours. Mais la page est également suivie en Roumanie, à Singapour, à l'île de la Réunion, en Irlande, en Côte d'Ivoire, en Égypte, à l'île Maurice, au Luxembourg, en Belgique, en Italie et en Suisse !

> La page en chiffres

Répartition des personnes qui aiment la page



LE TOP ↑

Publications qui ont le plus de succès

- Fête médiévale, avec une innovation puisque des vidéos en direct ont été mises en ligne pour la première fois.
- Fête patronale
- Feu d'artifice

Publications les plus vues : elles concernent

- Les enfants (CME, CMJ, fêtes des écoles) : la portée est bien supérieure aux autres articles.
- Les pompiers
- Les travaux
- Vidéo de rentrée du Maire

> Amélioration de l'habitat

Saint-Denis-lès-Bourg fait partie du programme

Portée par la CA3B, la politique d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été confiée à SOLiHA (Solidaires pour l'habitat, 1^{er} acteur associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat) pour le bassin de vie de Bourg-en-Bresse. Que vous soyez propriétaire de votre logement ou locataire, SOLiHA propose différentes solutions adaptées et durables afin de créer des lieux de vie qui facilitent l'autonomie et le confort de chacun.



Être mieux chauffé, rénover son logement, anticiper pour bien vieillir chez soi ou encore adapter son logement à son handicap... Comment faire ? Qui contacter ? Quelles sont les aides ? Tant d'interrogations que chacun d'entre nous peut être amené à se poser un jour ou l'autre. Or, il est possible aujourd'hui d'être accompagné pour améliorer son logement. SOLiHA vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet, et ce, jusqu'à sa réalisation : information et conseils sur l'amélioration du logement, diagnostics globaux, évaluation des besoins, aide à la décision, montage de dossiers administratifs, tech-

niques et financiers, vérification des devis et validation des factures...

« Les programmes d'amélioration de l'habitat sont ouverts à tous, sous condition de ressources, explique Fabienne Le Page adjointe déléguée à l'action sociale et à la solidarité. Pour le financement, il peut être fait appel à différents fonds (ANAH¹, MDPH², Département, CA3B³, commune...). Le dossier est étudié par SOLiHA et présenté ensuite à une commission au sein de CA3B. Ce qu'il faut savoir, c'est que la prise en charge (fonction des ressources) peut être très importante, voire totale. Retraités, personnes en situation de handicap, ou personnes valides, tout le monde peut être amené à devoir adapter son logement. Les personnes ont parfois une idée de ce qu'elles veulent aménager, mais ce n'est pas forcément ce qu'il y a de mieux pour elles. SOLiHA est là pour les aider à trouver une réponse réellement adaptée à leurs besoins. »

Contact : SOLiHA Ain
11 rue Brillat Savarin - 01000 Bourg-en-Bresse
04 74 21 02 01
ain.soliha.fr

ANAH¹ : Agence nationale de l'habitat

MDPH² : Maison départementale des personnes handicapées

CA3B³ : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

> Exemples de dossiers traités sur la commune

Catégorie	Statut	Nature des travaux	Montant des travaux	Montant des subventions accordées
Invalide	PO*	Adaptation salle de bain	5 267 €	5 267 €
Retraité	PO*	Isolation des combles + menuiserie + chaudière	21 859 €	21 035 €
Actif	PO*	Isolation combles et plancher + VMC	9 348 €	7 478 €

* PO : Propriétaire occupant

SOCIAL

> Personnes âgées

La politique de la commune se redéfinit

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a bénéficié d'une dotation constante depuis 4 ou 5 ans jusqu'à l'an dernier. Cependant, sa réserve budgétaire diminue et il est devenu nécessaire de réfléchir aux actions à mener pour que le CCAS soit toujours présent aux côtés des anciens, que ce soit dans le quotidien ou pour faire face aux difficultés de la vie.



« Notre fil conducteur a toujours été le lien social, la convivialité et les rencontres, explique Fabienne Le Page. Le CCAS continuera d'organiser un après-midi récréatif, comme ce fut le cas cette année le 4 mai. Le repas annuel est maintenu, au choix avec des repas à la PUV (Petite Unité de Vie). Nous conservons aussi la distribution des colis de Noël, cependant, l'âge d'attribution de ces colis sera progressivement reculé d'un an, année après année, jusqu'à atteindre 80 ans en 2023. Ainsi, les personnes âgées de 75 à 80 ans bénéficieront du repas et les personnes de plus de 80 ans pourront choisir entre le repas et le colis. »

> Les autres aides du CCAS aux séniors

Le CCAS a mis en place différentes mesures pour les personnes à faibles revenus (sous condition de ressources, en fonction de l'âge et de la situation familiale) :

- Aides Alimentaires
- Aide au portage de repas
- Aide au transport

Contact :
Séverine NICOLAS – 04 74 24 45 56
(Remplacante de Nawal REGRAGUI durant son congé maternité)

> Rentrée scolaire

Du changement dans les établissements

Il y a déjà quelques semaines, les enfants ont repris le chemin de l'école après la pause estivale. C'est l'occasion de faire le point sur les effectifs et les nouveautés de la rentrée avec notamment, la prise de fonction de plusieurs nouveaux directeurs d'établissements.



> Effectifs

École primaire du Village	
Maternelle	
PS	31
PS/MS	31
MS/GS	30
GS	29
Élémentaire	
CP	21
CE1	28
CE2	25
CE1 - CE2	25
CM1	26
CM2	24
Total	296 élèves

Au collège, Raphaël Nicolet a pris la succession de Pierre Angelvin-Bonnetty et est désormais le nouveau principal. Il fait équipe avec Marianne Guillemot, principale adjointe, arrivée l'an passé. Raphaël Nicolet est un enfant du pays. Dyonisien d'origine, il a enseigné les sciences de la vie et de la terre (SVT) dans le pays de Gex avant de revenir à Saint-Denis où vit sa famille.

À l'école des Vavres, Denis Guillaumond a été nommé nouveau directeur de l'établissement.

Du côté de l'école élémentaire des Lilas, Marine Pellissier a pris la direction de l'établissement, pour l'année scolaire 2017-2018.

L'école primaire du Peloux a elle aussi un nouveau directeur depuis la rentrée, il s'agit de Christine Brière.

> Travaux de rénovation

Les sanitaires du deuxième bâtiment de l'école des Vavres ont été entièrement rénovés. La municipalité a investi près de 50 000 € pour financer ces travaux nécessaires au bien-être des enfants.

> Retour sur la fête des écoles

La fête des écoles a eu lieu le 1^{er} juillet. Elle a permis cette année de regrouper les trois écoles (Vavres, Lilas, Village) autour d'un seul et même thème : l'époque médiévale. Un intervenant extérieur a fait travailler les enfants sur des chansons et des danses. Dès le départ, les classes ont été mélangées.

« Cette manifestation a été très appréciée par les parents et les enseignants, explique Valérie Perreaut, adjointe déléguée à l'action éducative et la vie scolaire. En effet, les enfants ont su mener une vraie activité en commun tout au long de l'année. Et le résultat était à la hauteur du travail fourni ! Je tiens également à remercier le Sou des écoles qui a réalisé un énorme travail pour l'organisation de cette fête, tant pour le spectacle que pour la kermesse. »

Collège Yvon Morandat	
6 ^e	125
5 ^e	127
4 ^e	120
3 ^e	128
Total	500 élèves
	21 classes

École élémentaire des Lilas	
CP	23
CE1	42
CE2	22 + 6
CM1	15
CM2	19
Total	127 élèves
	5 classes

École primaire du Peloux	
Maternelle	
PS	31
PS/MS	30
MS/GS	30
GS	28
GS/CP	25
Élémentaire	
CP/CE1	27
CE1	28
CE1/CE2	29
CE2/CM1	28
CM1/CM2	30
CM2	29
Total	315 élèves

École maternelle des Vavres	
TPS/PS	23
PS	25
MS/GS	21
MS	23
GS	21
Total	113 élèves

Une rentrée incertaine

C'est une rentrée mouvementée à l'issue incertaine à laquelle nous participons. Rentrée même très violente pour nos compatriotes des îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin à qui nous rendons hommage. Mouvementée et chahutée elle est, alors que progressivement se met en place la nouvelle carte politique et administrative nationale et que les réformes promises ont un accouchement difficile, malgré un effort réel de concertation. Délicate, elle l'est sur le plan local où les réformes promises également lors de la mise en place des nouvelles agglomérations n'aboutissent pas,

ou avec un surcroît de travail pour les communes. Le service apporté à nos habitants se dégrade : éclairage public fonctionnant en pointillé par exemple. Cet état ne nous laisse pas insensibles et nous réagissons chaque fois avec nos maigres moyens.

Cette rentrée se caractérise également par une rotation importante du personnel communal à qui nous souhaitons un bon épanouissement professionnel pour certains et pour les autres une très bonne retraite bien méritée.

Le groupe Minoritaire
Tél. 07 87 85 08 26

ÉCHOS DU CONSEIL

> Séances de juin et juillet 2017

Social

- Acceptation de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Pôle-Pyramide.
- Acceptation de la convention entre la commune et le centre social « Terre en Couleurs » pour l'année civile 2017, relative à l'intervention du centre social pour les enfants et les familles de Saint-Denis-lès-Bourg du secteur Lilas-Vavres.

Sécurité et santé

- Décision du maire en date du 27 juin 2017 de confier à la société Alpes Contrôles la mission de coordination de sécurité pour les

travaux de la rue de la Charpine et de la rue Nungesser et Coli pour un montant de 3 640 € HT.

Aménagement du territoire

- Demande de subventions auprès du Conseil départemental de l'Ain, au titre de la dotation territoriale 2018, pour les travaux d'aménagement du chemin des Oures et de sécurisation de l'accès à la rocade RD117 pour un montant prévisionnel de travaux de 220 000 € HT.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie www.stdenislesbourg.fr

> Jumelage avec Schutterwald

Le 30^e anniversaire s'organise

Présidé par Bernard Reviriot, le Comité de jumelage œuvre depuis 29 ans à faire vivre le lien qui existe entre les deux communes. Outre les manifestations annuelles qu'il organise ou auxquelles il participe, le Comité est cette année très occupé par la préparation du trentenaire qui sera un évènement phare de 2018.

« Nous avons une bonne équipe, explique Bernard Reviriot. Elle compte 24 membres au conseil d'administration et près d'une trentaine de bénévoles. Pour le 30^e anniversaire, trois commissions ont été mises en place : l'hébergement des familles et des groupes, l'animation et l'opérationnel. Nous lançons d'ailleurs un appel à toutes les bonnes volontés désireuses de nous aider tant dans l'organisation que dans l'accueil de nos amis allemands. Les 30 ans seront aussi l'occasion de faire le lien avec les autres associations de la commune. Depuis avril, nous rencontrons les différents bureaux associatifs. Notre objectif est de développer les échanges entre les associa-

tions de Saint-Denis et Schutterwald. Si un groupe souhaite se rendre en Allemagne, le Comité de jumelage est là pour favoriser les liens et faire en sorte qu'ils se pérennisent. »

> Programme des festivités

« Nous accueillerons nos amis allemands les 5 et 6 mai 2018, poursuit Bernard Reviriot. Et ils nous accueilleront les 29 et 30 septembre 2018. À noter que Schutterwald fêtera également ses 750 ans les 23 et 24 juin prochains. Nous sommes bien sûr invités pour célébrer l'évènement avec eux. »

> Et si vous deveniez famille d'accueil ?

« La barrière de la langue n'est pas un obstacle insurmontable, souligne Bernard Reviriot. On arrive toujours à se débrouiller. Il suffit d'être motivé et d'avoir envie d'accueillir chez soi un ou plusieurs correspondants allemands. De nombreuses familles se regroupent, ce qui permet de partager un repas, par exemple. On se retrouve, on échange, c'est convivial... Et ça fonctionne bien ! »

Contact :
bernard.reviriot@orange.fr



> Venez (re)découvrir l'allemand dans une ambiance conviviale

Mis en place il y a plus de dix ans par le Comité de jumelage, les cours d'allemand sont dispensés par deux enseignantes et s'adressent à toute personne intéressée par l'apprentissage de cette langue.

Trois cours par semaine répartis selon les niveaux sont proposés :

- Moyen et avancé : lundi de 18 h 30 à 20 h
- Faux débutants : mardi de 18 h 30 à 20 h

Les cours débutent en octobre et ont lieu dans une salle au premier étage du pôle socioculturel.

Infos pratiques :

- Contact : Bernard Reviriot - 04 74 24 27 32
- Tarif : 120 € pour l'année (25 cours)
- Prévoir l'achat d'un manuel (+CD) en début d'année
- Réunion d'information et inscriptions fin septembre
- Possibilité d'essayer les différents cours pour évaluer son niveau

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME) ET DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ)

> Du côté du CME

Samedi 17 juin, le CME avait organisé un tournoi sportif (mini tournois de foot et de basket) pour leurs copains des écoles primaires de la commune. Les épreuves ont eu lieu à l'espace multisports de rencontres. Plus de trente jeunes ont participé à ces tournois et la convivialité était de mise. À l'issue de l'après-midi, un goûter a été pris afin de clôturer en beauté ces rencontres fort sympathiques.



Le CME a participé à une séance d'observation des oiseaux grâce à Francisque Bullifon, de la LPO* qui est venu avec des jumelles. Les enfants ont ainsi pu mener une enquête sur la présence de nids d'hirondelles au centre du village. Plus de 30 nids ont pu être recensés. Cécile Bernard, adjointe déléguée à l'environnement était avec eux. Les enfants ont apprécié de pouvoir observer les hirondelles et de découvrir leur comportement et leur mode de vie.

* LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

Après un mandat bien rempli, cinq enfants quittent le CME. Un goûter de départ a été organisé dans le parc de la Cure. Sacha a pris la parole pour nous faire part de son ressenti après deux années passées au sein du CME : « C'est un véritable engagement. Faire partie du CME permet d'être et d'apprendre à devenir citoyen. C'est aussi un bon moyen de s'ouvrir aux autres, que ce soit les adultes ou les enfants. »

En fin d'année scolaire, une présentation du CME a été faite dans les trois écoles (Village, Peloux et Lilas), car le mandat touche à sa fin et les prochaines élections ont eu lieu mi-septembre.

> Du côté du CMJ

Certains membres du CMJ ont participé à la soirée organisée par la LPO pour les adultes afin d'observer les hirondelles présentes sur la commune.



Les jeunes travaillent à la finalisation de sa capsule temporelle. Un film a d'ailleurs été réalisé sur les marches de la mairie, en présence du maire. L'occasion pour les jeunes de présenter leur projet et d'exposer ce qu'ils espèrent faire dans 30 ans ! La capsule temporelle devrait être terminée à la rentrée.

C'était une première pour ce CMJ, un petit groupe, certes, mais vraiment très motivé !

Paul a participé à la course organisée par les enfants du CME. Il était ravi.

Cinq jeunes ont désormais un correspondant allemand de Schutterwald. À eux de faire vivre cette correspondance !

Comme pour le CME, le CMJ connaîtra de nouvelles élections dans le courant du mois d'octobre. La date, qui sera fixée ultérieurement, sera annoncée sur le site de la mairie et sur Facebook.



Dimanche 23 juillet, la course des enfants qui s'est tenue lors de la vogue, lancée par le CME il y a 3 ans, a réuni 21 participants.



La collecte de bouchons a été un succès avec 171 kg récoltés tout au long de l'année (plus que l'an passé). Pour l'occasion, Aude Jacquet, de l'association Bouchons solidaires, est venue remettre un diplôme aux enfants. La collecte réalisée au profit des enfants gravement malades continue en mairie.

> Accords musique a 20 ans

Retour sur la vie de cette association

Créée en 1997 par un groupe de musiciens du bassin de vie de Bourg-en-Bresse et un intervenant musique, l'association proposait principalement à l'époque des interventions en milieu scolaire. Faute de sang neuf, elle a bien failli fermer ses portes au bout de quelques années. Mais c'était sans compter sur la détermination de certains de ses membres, comme Jean-François Bidet, actuel coordinateur pédagogique, qui, en 2009, a remis sur pied une équipe pour relancer Accords musique.



« Notre objectif, dès le départ, était de créer une école complémentaire à ce qui existait déjà sur Bourg-en-Bresse, explique Jean-François Bidet. Il y avait le conservatoire, les écoles d'harmonie, la MJC, les cours privés... Nous voulions offrir un service de proximité aux habitants de Saint-Denis. Notre pédagogie est orientée sur la musique improvisée ou sur les musiques du monde. Nous avons également cherché à développer l'oralité et l'oreille des musiciens en herbe. »

Au début, c'est principalement le bouche-à-oreille qui a fonctionné. Seul enseignant présent au départ, Jean-François Bidet proposait des cours d'accordéon, de guitare et de contrebasse. Différents autres cours ont ensuite ouvert au fil des demandes (piano, flûte, saxophone...).

L'association qui compte désormais plus d'une centaine d'adhérents âgés de 3 ans ½ (classe d'éveil) à 74 ans propose des cours particuliers et développe depuis 4/5 ans la pédagogie de groupe.

Comme le souligne Christophe Perdrix, Vice-président, « la

musique, ça se fait en orchestre, en groupe, sur scène, devant un public. La musique est faite pour être partagée. Nous y tenons beaucoup... La transmission de la musique se fait à l'oreille, c'est important d'apprendre à écouter l'autre. »

> À l'écoute de tous, au rythme de chacun

Accords musique propose de nombreux ateliers (de 6 à 22 personnes) où chacun évolue à son rythme.

« Nous avons aussi la chance d'avoir avec nous des professeurs capables d'écrire de la musique pour les instruments présents dans l'orchestre, souligne Gérard Broyer, Président. Ils savent adapter l'orchestration et agencer les instruments. »

Président de l'association depuis 2009, Gérard Broyer a d'ores et déjà annoncé qu'il passerait le flambeau l'an prochain. Pour Christophe Perdrix, « il est hors de question que ça s'arrête ! Il y a bien trop d'enjeux tant musical que culturel. L'équipe est désormais robuste, notre coordinateur pédagogique apporte de nombreuses idées, c'est très riche et ça fonctionne bien. »

À SAVOIR

> Apprentissage d'un instrument

Accordéon et bandonéon, basse électrique et contrebasse, batterie, banjo, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions latines, piano, saxophone, trompette, violon, chant.

Nouveauté 2017/2018 : ouverture d'une classe de piano jazz et de guitare électrique.

En plus de son cours d'instrument, l'élève doit participer à un cours de formation musicale (à partir de 6 ans pour les enfants) ou une pratique collective s'il est arrivé au bout du cursus de formation musicale.

> Pratiques collectives et ateliers

Éveil musical, atelier création musique contemporaine, cours d'harmonie et composition, orchestre tango argentin, atelier Bluegrass, atelier jazz, orchestre latino, atelier musique de l'Est, atelier « Tram des Balkans », atelier chansons et orchestre.

> Les Résidences de la saison 2017/2018

Une résidence artistique octroie temporairement un espace à un artiste afin de favoriser la création ou l'élaboration de spectacles vivants.

> Au programme pour la nouvelle saison

- Hommage à Gainsbourg avec Les Poinçonneurs délicats
- Musique d'Argentine avec Leonardo Sanchez
- Création d'une fanfare artistique avec le Tram des Balkans

Contact :

Accords Musique, école de musique associative – 04 74 21 73 87
120, rue des écoles à Saint-Denis-lès-Bourg
accordsmusique.asso@gmail.com
<http://accordsmusiqueasso.wixsite.com/accords-musique/home>

> Balade urbaine

À la découverte des circuits apaisés

Samedi 9 septembre était proposée une balade urbaine. L'objectif était de faire découvrir les circuits urbains apaisés aux habitants de la commune, afin que chacun puisse se déplacer dans le village, quotidiennement ou non, à pied ou à vélo, en toute sécurité.

En début de journée, la météo n'était pas propice à la promenade. Pourtant, une quinzaine de personnes, dont quatre élus, ont participé à la balade urbaine organisée ce jour-là. « Nous avons commencé sous la pluie, raconte Cécile Bernard, adjointe déléguée à l'environnement. Mais le soleil est venu nous rejoindre et nous avons pu passer un agréable moment ensoleillé finalement. Les personnes présentes ont été très satisfaites de découvrir des secteurs qu'elles ne connaissaient pas. Le groupe était très homogène et très attentif. Nous sommes allés à la Viole, puis au rond-point de la Fruitière, avant de rejoindre le secteur Mermoz/Charpine en passant par le passage Debussy. Nous avons ainsi pu présenter les projets à venir et les aménagements déjà réalisés.

L'anneau cyclable autour du rond-point de la Fruitière a été très apprécié, les cyclistes qui l'empruntent se sentent en sécurité. Notre itinéraire évitait la rue de Trévoux où le trafic est très dense. Les participants ont également découvert le petit passage de la rue

des Alouettes accessible aux piétons et aux cyclistes. Au cours de la balade, nous avons été invités chez Alain Rousseau, conseiller municipal, qui a mis à notre disposition son garage. Nous avons pu nous désaltérer et discuter des futurs travaux qui seront entrepris sur la rue Nungesser et Coli et sur la rue de la Charpine. Nous avons tous apprécié de pouvoir aborder ces différents sujets en toute convivialité. Le flyer a également beaucoup plu ! Le plan au verso était très clair et a parfaitement fait son office. C'est important que les gens

qui sont concernés se sentent écoutés. Nous espérons juste un peu plus de monde lors de cette balade afin de faire découvrir ce circuit à ceux qui pratiquent les déplacements urbains. Mais le circuit existe, alors il ne faut pas hésiter à le parcourir ! Nous attendons

que les gens nous disent ce qu'ils en pensent, et si cela correspond à leurs déplacements. »

La commune travaille actuellement sur d'autres projets de circuits apaisés, notamment afin de sécuriser les déplacements des enfants qui circulent à vélo en secteur rural. La commune travaille également sur un programme d'ouvertures de sentiers pour lequel il est envisagé de mettre en place une convention entre la municipalité, des propriétaires et des exploitants. L'objectif de cette démarche est de proposer différents parcours ruraux qui évitent au maximum de circuler à pied ou à vélo sur la route.



> Du côté de la Médiathèque

Contes en couleurs

Par Delphine Debieise
Samedi 16 septembre et samedi 14 octobre
1^{re} séance : 10 h 30 - tout petits
2^e séance : 10 h 45 - 4 ans et plus

Opération « Premières Pages »

18 novembre - 10 heures à La Ferme
Spectacle jeune public jusqu'à 3 ans : Au fil de l'eau, par la compagnie Les Voix du conte
Places limitées
Réservation à la médiathèque

Horaires d'ouverture

Mardi : 10 h - 12 h et 16 h - 18 h 30
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h 30
Vendredi : 16 h - 18 h 30
Samedi : 9 h 30 - 12 h 30

Conditions de prêt

Prêt gratuit pour les moins de 25 ans.
Cotisation annuelle pour les adultes : 5 euros pour les résidents de la commune, 8 euros pour les résidents extérieurs.
Présentation de la carte informatique indispensable à chaque emprunt, chaque carte donnant droit à 4 livres ou périodiques, 2 CD et 1 CD-Rom pour une durée de 3 semaines.
2 DVD par famille peuvent être empruntés pour une durée d'une semaine.

Renseignements et inscriptions
Médiathèque L'Odysée
Tél. : 04 74 24 45 43

mediatheque@stdenislesbourg.fr
http://bib-stdenislesbourg.dnsalias.net:81

Retour en images...



Challenge Mirmant



Course pédestre de la vogue



La fête médiévale



Les 40 ans du foot

> Associations recherchent bénévoles

Les associations de la commune sont nombreuses et actives. Elles participent à la vie de Saint-Denis-lès-Bourg et grâce à elles, la palette de manifestations et d'activités sur l'année est riche et variée. Mais les associations ont besoin de bras, de bonnes volontés et d'implication pour fonctionner. Et sans vous, elles ne peuvent pas grand-chose... Aussi, toutes les associations de la commune recherchent activement des bénévoles. Quels que soient votre âge, vos compétences et disponibilités, votre présence auprès des associations est précieuse. Si vous avez du temps libre ou si vous souhaitez vous impliquer dans la vie locale, n'hésitez pas ! Participez à cette aventure et rejoignez une équipe de bénévoles. Venez partager votre dynamisme et mettre votre bonne humeur au service de la collectivité. Chacun d'entre vous peut apporter et offrir un peu de ce qu'il est.

Renseignements :
contactez la mairie pour obtenir la liste des associations.
L'une d'elles correspondra sûrement à ce que vous cherchez !

État civil

Naissances

Sélène NEBOUX (9/06), Melya RENAUD (13/06), Anna PERDRIX (1/07), Julia CHARVET (1/07), Cyane BOZONNET (15/07), Norah GIANNOTTI (31/07), Ismaël PELLIER (28/08).

Mariages

Jérôme NIGON et Aurélie SEVE (24/06), Romain MACLET et Cécile GUICHARDON (1/07).

Décès

Paulette DAVID épouse COMBE (13/07), Denise BOUDON veuve COUARD (15/07), Stéphanie LAROCHE (15/07), Lucienne SIBELLAS veuve POZZI (29/07), Georges PIROD (8/08), Jean CORDONIER (23/08), Marie PROST (29/08), Gilbert CATON (02/09).

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste - Rédaction : Guenaelle Le Goff-Viard - Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) - Impression : Imprimerie Poncet - Tirage : 3 100 ex. - Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Trouny
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.

> Éclairage public

Dans le cadre de la transition énergétique, il est nécessaire de mettre en place une réduction de la consommation générée par l'éclairage public. L'objectif est d'éclairer « juste », c'est-à-dire où, quand et comme il faut.

Les nouvelles normes préconisent que l'éclairage public soit désormais équipé en LED (ou DEL : diode électroluminescente). Ces ampoules sont entièrement électriques. Elles ne disposent donc pas de gaz ou de particules qui pourraient être nocives pour l'homme ou l'environnement. Système d'éclairage écologique, elles n'utilisent que très peu d'énergie pour fonctionner. Ainsi, un état des lieux a été réalisé sur la commune et plusieurs tranches ont été définies en fonction des différents secteurs concernés. Les travaux réalisés par une entreprise mandatée par la CA3B ont débuté en juillet et se termineront avant fin 2017. Passer en LED nécessite à certains endroits le remplacement de l'ensemble des lampadaires (mât + lampe) ce qui représente un coût important pour la commune.

Dans certains quartiers, des luminaires défectueux n'ont pour l'heure pas été réparés. ils seront prochainement remplacés pour répondre à la nouvelle réglementation.

Agenda

OCTOBRE 2017

- **Dimanche 1^{er}**
Puces des couturières - Pôle pyramide - salle des fêtes
- **Samedi 7**
Soirée festive - Comité de jumelage Saint-Denis / Schutterwald - salle des fêtes
- **Mardi 10**
19 h 45 - Conférence : être parent n'est pas un jeu d'enfants... Comment accompagner son enfant de façon bienveillante ? par A. Roussel - Bout'chou et Pôle pyramide - salle des fêtes
- **Samedi 14**
Zumba Party - Saint-Denis Santé Fitness - salle des fêtes
- **Dimanche 15**
8 h - challenge Jean Dimet - La Boule joyeuse - 64 simples M3/M4
- **Dimanche 15**
8 h 30 - Challenge de la Présidente - La Boule joyeuse - 16 doubles féminins F3/F4
- **Mardi 17**
9 h - 13 h et 16 h - 19 h - don du sang - salle des fêtes
- **Vendredi 20**
20 h 30 - conférence Ain Nature & Santé - La Ferme
- **Samedi 21**
14 h - concours de belote à la vache - Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre - salle des fêtes

NOVEMBRE 2017

- **Samedi 4**
15 h - concours de belote suivi d'un repas - Secteur Bouliste Bressan - salle des fêtes
- **Dimanche 5**
14 h - quine loto - Comité de fleurissement - salle des fêtes
- **Samedi 11**
Commemoration Armistice 1918
- **Mardi 14**
13 h 30 - concours de belote coincée - Club Amitié Rencontre - salle des fêtes
- **Vendredi 17**
20 h 30 - conférence Ain Nature & Santé - La Ferme
- **Samedi 18**
9 h 30 - vente de saucissons cuits - donateurs de sang - parking fromagerie
- **Samedi 18**
19 h 30 - raquette - Éducation populaire - salle des fêtes
- **Samedi 25**
Bal des jeunes - Olympique Saint-Denis - salle des fêtes
- **Dimanche 26**
12 h - repas des Aînés - comité des fêtes - salle des fêtes

Zoom sur La soirée festive du Comité de jumelage avec Schutterwald

Samedi 7 octobre, à la salle des fêtes, aura lieu la soirée festive du Comité de jumelage avec Schutterwald. Initiée l'an dernier, cette soirée a pour objectif de mobiliser la population autour du jumelage qui existe depuis 29 ans, et de récolter des fonds pour l'organisation du 30^e anniversaire.

Au programme : repas (saucisson au gène, fromage blanc, dessert) et animation musicale assurée par Rémi Palmieri.

- Tarif : 15 € pour les adultes et 8 € pour les enfants de moins de 12 ans.
- Réservation auprès de Pôle Pyramide avant le 1^{er} octobre.

Toute la population est invitée. Venez nombreux !



www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes